VOLUME XIV.—No. 5.

OTTAWA, ONT., MARS 1909.

Abonnement \$1.00 par an

LE DEVOIR DU MUTUALISTE

Dans un des derniers numéros du "Prévoyant", par un article visant principalement les ouvriers n'appartenant à aucune société de secours mutuel, j'ai tenté de définir le but, la raison d'être de la mutualité. J'ai essayé de démontrer que l'ouvrier n'avait rien à gagner à rester isolé, et que, seule, son affiliation à une société de secours mutuel pouvait lui permettre d'envisager l'avenir sans crainte, sans défaillance, avec la certitude d'être secouru dans les jours sombres et de ne pas laisser sa famille sans ressources en cas de malheur. L'exemple que j'ai cité à ce sujet a dû démontrer à ces insoucieux pères de famille combien de larmes et de privations leur imprévoyance et leur incurie pouvaient coûter à leur famille le jour où la mort viendrait la priver brutalement de son soutien naturel.

Le but qui me guidait en écrivant cet article, ce qui m'encourageait, malgré mon peu de facilité à manier la plume, à jeter cet appel aux ouvriers et à plaider la cause si belle de la mutualité, c'était mon ardent désir de rallier à cette cause le nombre encore trop grand d'ouvriers qui y restent indifférents. C'était encore l'espoir de parvenir à faire pénétrer en eux cette idée que, sans se soutenir, sans s'entr'aider les uns les autres, sans mutualité enfin,— ce mot résume tout,— jamais l'ouvrier ne parviendrait à améliorer sa position, jamais il ne parviendrait à se libérer de l'angoisse to rturante du lendemain. Jamais non plus, quoi qu'il fasse, il ne parviendrait à sortir de sa sphère actuelle, si étroite qu'elle soit.

Car il est indéniable que la mutualité instruit les peuples, en ce sens qu'elle leur fait étudier davantage les conditions actuelles de l'existence et les excite à chercher les moyens de les améliorer; — elle les rend meilleurs, en ce sens qu'elle travaille à répandre parmi eux cette parole sublime: "Aimez-vous les uns les autres", et surtout qu'elle s'applique à en répandre la pratique; en ce sens qu'elle les fait compatir aux misères des malheureux et qu'elle leur procure les moyens, non de supprimer leurs souffrances,— la souffrance est éternelle, hélas! et tant qu'il y aura des humains sur cette terre, il y en aura parmi eux qui souffrent et qui pâtissent! — non de supprimer leurs souffrances, dis-je, mais, tout au moins, de les diminuer, de les atténuer. Et enfin, la mutualité élève les peuples, en ce sens qu'elle leur donne l'espoir d'un avenir meilleur, qu'elle leur fait voir, en une vision prophétique, ce tableau bien fait pour réjouir tous les cœurs épris d'idéal et de charité: la Mutualité régénérant le monde, supprimant les discordes et les haines, rapprochant les peuples et les unissant dans un même élan de fraternité, dans une même communion d'idées et d'intérêts!

C'est là ce que je voulais faire comprendre aux indifférents, aux sceptiques et aux adversaires de la mutualité. Car il en existe, hélas! pour qui ce mot et l'idée qu'il comporte resteront toujours incompréhensibles. Il en est qui ne voient, dans tout effort fait pour améliorer la condition matérielle et morale de l'ouvrier, qu'un but merce naire et intéressé. Il en est aussi qui, ayant déjà bien souffert dans le passé de leur manque de prévoyance, ne peuvent arriver à comprendre qu'il leur suffirait d'un réveil d'énergie, d'un peu de bonne volonté, pour s'éviter, à l'avenir, des peines et des soucis. Ceux-là sont heureusement peu nombreux, et leur influence ne sera jamais suffisante pour contrebalancer celle des adeptes de la mutualité.

Aussi, n'est-pas à eux que je m'adresse aujourd'hui, mais aux ouvriers que les nombreux avantages des sociétés de secours mutuel ont convaincu et qui s'y sont enrôlés, à ceux particulièrement qui, Canadiensfrançais dignes de ce nom, se sont enrôlés dans la plus belle, dans la plus prospère des sociétés canadiennes-françaises: dans l'Union St Joseph du Canada.

C'est eux que je voudrais voir imbus de cet esprit de confraternité, de ce zèle, de ce dévouement qui animent les ouvriers de France et leur fait accomplir des miracles en fait de propagande; qui les fait se dévouer corps et âme pour enrôler dans la grande armée mutualiste leurs frères, leurs amis, leurs camarades d'atelier; qui les fait se dépenser sans compter pour mettre sur la vraie voie, sur la route du bonheur, ces insouciants qui, sans eux, iraient s'égarer dans les chemins de l'imprévoyance, chemins bordés de ronces et d'épines déchirant l'imprudent qui s'y engage, lui enlevant, lambeau par lambeau, sa foi dans un avenir meilleur, son espoir d'une vieillesse heureuse, et le laissant bientôt, épave lamentable, vivant symbole de l'imprévoyance, en proie à toutes les affres de la misère et de l'indigence. C'est eux que je voudrais voir, apôtres ardents et convaincus, prêcher le sublime évangile de la mutualité à ces sceptiques, à ces indifférents dont je parlais tout à l'heure. Qu'ils imitent cet admirable mouvement de solidarité qui anime leurs confrères des vieux pays, et qui tend à réunir la classe ouvrière toute entière sous l'ombre bienfaisante de la mutualité! Qu'ils ne croient pas leur tâche terminée dès qu'ils ont payé leurs contributions et assisté à quelques réunions! Qu'ils ne se croient pas quittes envers la société et envers eux-mêmes dès qu'ils ont mis les leurs à l'abri du besoin! Qu'ils cherchent à convertir ces insensés qui, par ignorance ou parti-pris, se sont jusqu'à présent refusés à accepter les bienfaits de la mutualité! Qu'ils leur démontrent de quel côté se trouvent leurs véritables intérêts, et cela, par des exemples propres à frapper leur imagination.

× × ×

Ces exemples ne manquent pas, d'ailleurs, et il n'est nullement nécessaire d'en inventer. Cherchez autour de vous, parmi vos parents, parmi vos amis, parmi vos camarades d'atelier. Peut-être, un jour, la maladie est-elle venue frapper à la porte de l'un d'eux. Elle est entrée dans ce logis en conquérante, en chassant la joie et le bonheur, y prenant insolemment leur place et dévorant, en quelques jours, les maigres économies amassées avec tant de peine pendant des mois de durs labeurs. Elle y a précédé la mort, dont la faulx est venue brutalement achever l'œuvre si bien commencée. Et alors, c'est le douloureux calvaire de la veuve qui commence, les privations qu'elle doit endurer, elle et ses enfants. C'est le foyer sans feu pendant les durs froids de l'hiver. C'est aussi, hélas! la huche sans pain, alors que l'estomac réclame impérieusement sa pitance quotidienne. C'est bien souvent ensuite la débauche, compagne inséparable de la misère, qui vient achever de désorganiser ce foyer si heureux naguère!

Dites, vous qui lisez ces lignes, avez-vous quelquefois assisté à cet effondrement, à cette "décapitation d'un foyer", selon le mot si juste et si profond d'un célèbre mutualiste français? Oui, sans doute. Et cette pitié, cette compassion qu'éprouve tout homme de cœur devant une

infortune imméritée, vous portaient à voler au secours de cette veuve et de ces enfants si durement éprouvés. Mais vos charges étaient lourdes, vous aviez femme et enfants à soutenir. Vous avez dû assister à ce désastre, les larmes aux yeux, désolé de votre impuissance. Et depuis, quand le soir, après votre dure journée de labeur, vous prenez votre frugal repas; quand vous vous voyez entouré de votre famille si heureuse, et, grâce à votre sollicitude, à l'abri du besoin, quoiqu'il arrive ; - malgré vous, votre pensée se reporte vers ces malheureux, pour qui la faim et la souf france sont le lot inévitable désormais, et, avec un soupir apitoyé, vous vous dites sans doute : "Après tout, je n'y puis rien !"

Hélas! oui, vous n'y pouviez rien faire. Il était trop tard alors. Mais c'était la catastrophe qu'il fallait prévoir, c'est avant qu'elle n'éclate qu'il fallait agir. Il fallait entreprendre, harceler sans cesse, inlassablement, cet imprévoyant père de famille. Il fallait lui faire toucher du doigt cet aboutissement inévitable de son incurie. Il fallait surtout ne pas se laisser décourager par un premier échec, et travailler énergiquement, ardemment, pour convaincre cet obstiné. Et bientôt, grâce à cette éloquence innée chez tout homme de cœur qui sait que l'avenir d'une famille est en jeu, vous seriez parvenu à faire, d'un pauvre homme sans cesse en proie aux alarmes, aux soucis du lendemain, et par cela même malheureux, vous seriez parvenu, dis-je, à en faire un adepte de la grande cause, et peut-être même, grâce à vos efforts persévérants, un apôtre convaincu qui vous aurait secondé dans vos efforts, qui aurait, comme vous, prêché partout la bonne parole. Et, après sa mort, vous auriez eu l'intime satisfaction, la jouissance infinie de vous dire, en voyant sa veuve et ses enfants à l'abri du besoin : "C'est à moi qu'ils doivent cela!'

Voilà ce que vous auriez dû faire!

Voilà ce que devrait faire tout mutualiste digne de ce titre, ce que devrait faire tout ouvrier aimant véritablement la classe à laquelle il appartient. Et, en ce faisant, ils ne se rendraient pas seulement service à eux-mêmes, ils ne rendraient pas seulement service à la société à laquelle ils appartiennent, mais ils rendraient surtout service à leur pays, puisqu'un pays n'est vraiment grand, fort et prospère que lorsque son principal élément, son élément vital, la classe ouvrière, en un mot, est ellemême grande, forte et prospère. Et elle ne peut l'être que si elle est unie, tant par les liens du cœur que par les liens de l'intérêt.

Je conclus en exprimant l'espoir que ce modeste appel, écho des appels plus vibrants de notre président général, n'aura pas été inutile et qu'il aura un peu contribué, pour sa part, à réveiller l'ardeur des membres de l'Union St-Joseph. Qu'ils ne se disent pas : "Bah! un membre de plus ou de moins!" Si tous les membres parlaient de la sorte, notre Union resterait stationnaire, nous piétinerions sur place, sans pouvoir mener à bonne fin les grands projets que nous avons en vue et que, seuls, le nombre et la cohésion peuvent nous permettre d'accomplir.

Le concours ouvert depuis le 1er février nous offre une occasion superbe de prouver notre attachement à l'Union et notre désir de la voir prospérer. Que chacun rivalise d'énergie et d'émulation! Laissons donc de côté les mesquines questions qui nous font trop souvent oublier l'intérêt supérieur de la société pour ne nous occuper que de notre intérêt particulier. Il nous faut cette année, soit individuellement, soit collectivement, produire un effort qui laissera loin derrière lui les efforts faits les années précédentes, et qui maintiendra notre société au rang des premières sociétés canadiennes-françaises. Notre champ d'action est vaste et infini : semons-y la bonne parole! La récolte abondante que nous en retirerons nous récompensera amplement de nos peines, et nous aurons bien mérité, non seulement de la société, mais du pays tout entier!

CHARLES COUCKE.

Bénéfices payés en février 1909.

Aux malades par l'Exécutif	
Total payé aux malades	\$7,141.87
Au décès, En invalidité	
Pour décès d'épouses, caisse sociale 300.00	
Total pour décès d'épouses	525.00

Grand total.

GRAND CONCOURS

Primes Attrayantes aux Conseils.—Dix Magnifiques Bannières

\$2.000 en Prime aux Membres

Police Gratuite

Entrée Gratuite

Code Gratuit Examen \$2.00

Boutons-Insignes gratuitement aux Aspirants

L'Exécutif de l'Union St-Joseph a décidé d'organiser un grand concours de recrutement. Ce Concours est commencé depuis le rer février et ne se terminera que lorsqu'auront été recrutés 3000 NOUVEAUX MEMBRES. C'est la ferme résolution de l'Exécutif de faire de l'année 1909 une année de progrès et il se propose de faire tous les efforts possibles pour porter le nombre des membres à 30,000 avant qu'elle soit expirée.

Le concours projeté diffère assez sensiblement de ceux qui l'ont précédé, Dans les concours antérieurs, les avantages offerts ne s'appliquaient qu'aux aspirants et aux agents autorisés. Dans le cas actuel, les directeurs de la propagande se sont inspirés de l'idée exprimée par le président général dans les derniers numéros du "Prévoyant". Afin de stimuler le zèle des officiers et des membres des conseils locaux, afin de les encourager à se réunir régulièrement et à prendre un plus vif intérêt aux affaires de la société, des primes sont offertes à ces conseils locaux. Aux individus sont offertes des primes spéciales.

Désignation des Primes

A celui qui fera admettre le plus de membres dans une période donnée : Villes de 8.000 habitants et plus.

\$400.00

Un premier Prix de.....\$100 Deux deuxièmes Prix de. . \$50 Quatre troisièmes Prix de .. \$25 Quatre quatrièmes Prix de \$15 Quatre cinquièmes Prix de \$10 Villes, villages et paroisses de moins de 8.000 habitants.

\$400.00

Un premier Prix de ... \$100 Deux deuxièmes Prix de . \$50 Quatre troisièmes Prix de \$25 Quatre quatrièmes Prix de \$15 Quatre cinquièmes Prix de \$10

Dix Bannières valant \$50 chacune

PRIMES AUX CONSEILS .- Aux conseils locaux qui auront fait admettre LE PLUS DE MEMBRES durant la période du concours et auront LE MOINS DE RAYES, il sera donné en prime dix magnifiques Bannières d'une valeur de \$50 chacune.

Pour les conseils locaux qui possèdent déjà une bannière, cette prime sera convertie en la somme de

\$40.00 en argent

Dans les mêmes conditions, une prime semblable sera accordée aux bureaux de perception qui seront érigés en conseils. Les \$2.00 pour l'examen doivent toujours accompagner l'inscription.

\$1.00 par Aspirant

Outre les primes susdites, l'Exécutif accordera une prime de \$1.00 pour l'inscription de chaque nouveau membre recruté.

Insigne gala

A chaque aspirant qui sera accepté et qui aura payé 3 mois de cotisation avec sa demande d'inscription, il sera donné un insigne gala.

Nous exhortons nos officiers et nos membres à commencer dès maintenant leur propagande. Qu'ils répandent partout la réputation de l'Union St-Joseph! Qu'ils prônent sa stabilité et ses avantages! Que tous se mettent à l'oeuvre d'un commun accord! Nous comptons sur la bonne volonté de tous les sociétaires et nous sommes certains que \$11,847.87 nous ne serons pas déçus

LE PRÉVOYANT Honneur à Aylmer!

PUBLIE PAR

L'Union St-Joseph du Canada

A OTTAWA

Angle des rues Dalhousie et York Téléphone 625

PARAIT LE 15 DE CHAQUE MOIS



Rallions-nous!

\$2000.00 de primes.

Honneur aux Zélateurs!

Que le Concours soit un succès. ×

Pensons sans cesse à la veuve et à l'orphelin.

Aylmer mérite des éloges. Saluons le nouveau conseil.

La mutualité est le meilleur remède contre le paupérisme.

×

L'ouvrier qui est sage pense à son avenir et à l'avenir des siens.

Unissons nos efforts d'un bout à l'autre du pays, et enrôlons des membres.

Oue les femmes catholiques deviennent des agents actifs dans l'œuvre de propagande.

Réalisons bien la situation. La mort est certaine; — l'avenir d'une famille est en jeu. Pensez y!

L'Union St Joseph a l'appui de 23.000 membres. Dévouons-nous pour être 30.000 dans six mois.

Les secrétaires des conseils sont instamment priés de nous envoyer quelques notes sur les séances de leur conseil.

Développer chez ses membres l'éducation morale et intellectuelle est un des articles du programme de l'Union St-Joseph.

IX

Les ouvriers ne doivent pas oublier qu'on obtient une police dans l'Union St-Joseph pour la modique somme de 4 centins et une fraction.

X

Certains de nos membres refusent de recevoir " Le Prévoyant " parce qu'ils sont sous l'impression que la société exige \$1.00 d'abonnement par année pour sa publication mensuelle. Cette impression est fausse. Tous les membres indistinctement ont droit à la livraison de notre publication. Nous n'exigeons l'abonnement que des étrangers.

Magnifique Inauguration du nouveau conseil No 179.

Réunion enthousiaste. - Initiation de dix membres.—Installation des officiers.—Beaux discours.

—Aylmer veut une des bannières

L'inauguration d'un conseil de l'Union St-Joseph du Canada à Aylmer est un fait accompli. Ceci est dû, en grande partie, à l'esprit d'initiative de l'organisateur, M. Hudon, ainsi qu'à l'enthousiasme et au zèle des principaux citoyens de ce joli village. Dimanche soir, le 28 février, la salle St-Jean Baptiste fut envahie de bonne heure par l'élite de la population d'Avlmer, et l'inspecteur général, M. Boudreault, présidait à l'institution du nouveau conseil, à l'installation des officiers et à l'initiation de dix nouveaux membres, parmi lesquels se trouvait le nouveau président, M. Malherbes, qui compte parmi les citoyens les plus proéminents d'Aylmer et l'un plus actifs propagateurs de la mutualité.

Etaient présents sur l'estrade : Rév. M. Bélanger, vicaire de la paroisse; Son Honneur le juge Rainville; M. Dumouchel, président de la société St-Jean Baptiste : M. G. W. Séguin, président général de l'Union St-Joseph; M. le Dr J. U. Archambault, médecin général; M. S. C. Larose, censeur suprême; M. Chartier, président de la société des Artisans; M. l'ex-échevin Laverdure; les nouveaux officiers du conseil et plusieurs autres citoyens distingués de l'endroit.

Un magnifique bouquet fut présenté au président général, M. G. W. Séguin, par Mlle Malherbes, fille du président du conseil d'Aylmer, et la boutonnière de chacun de ceux qui étaient sur l'estrade fut garnie d'un joli bouton de rose par Mlle Séguin, fille du vice-président. Ces fleurs avaient été gracieusement offertes par M. Wright, sleuriste bien connu d'Aylmer.

Le nouveau conseil, inauguré sous des auspices aussi favorables, débute avec un contingent de membres très zélés. Les officiers, qui sont connus pour des citoyens très énergiques, promettent, sous un court délai, cinquante à soixante nouveaux membres, et vont faire un effort énergique pour gagner une bannière.

Les nouveaux officiers sont : Président, Arthur Malherbes; 1er viceprésident, Napoléon Séguin; 2me vice-président, Napoiéon Mathé: secrétaire, Alexandre Gravelle; trésorier, Benjamin Bourgeau; rece veur, Auguste Mondoux; visiteurs, Edouard Donais et Ephrem Mathieu; censeurs, Rév. A. Bélanger. François Chartrand et Napoléon Gagnon.

LES DISCOURS

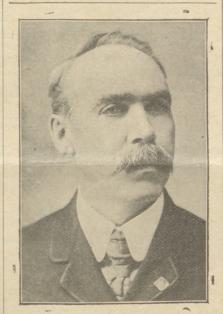
La série des discours fut ensuite ouverte par celui du

Président général.

M. G. W. Séguin, qui était en verve ce soir-là, démontra, dans une jolie improvisation, que le but de l'Union St-Joseph était national, et que, par conséquent, il tendait à l'union de tous les canadiens-francais. Il fit un chaleureux appel aux jeunes gens, leur démontrant combien il serait avantageux pour eux de faire partie d'une puissante société comme l'Union St-Joseph.

Le Censeur supérieur,

M. S. C. Larose, se dit heureux d'assister à l'érection d'un conseil à Aylmer. Il dit ensuite qu'une société qui, depuis son début, a distribué en bénéfices l'énorme somme de \$600,000.00, a établi, de toute évidence, sa vigueur, sa stabilité, sa bonne administration et surtout la nécessité de son existence. Nous sommes, ajoute-t-il, 23.000 membres, avec une réserve d'au-delà 400,000.00, et nous distribuons des milliers de dollars chaque mois en secours. Ces chiffres sont plus éloquents que tous les discours et ils



M. J. A. Hudon, organisateur

devraient attirer tous les amis de la mutualité sous l'étendard de l'Union St-Joseph du Canada.

Le Médecin général,

Dr J. U. Archambault, croit qu'il est inutile pour lui de parler bien longuement. Chacun connait la signification du mot mutualité et le bien qu'elle peut faire, surtout parmi une population ouvrière. Il félicite l'organisateur Hudon de son travail effectif et demande à ce que chacun dirige ses efforts vers l'érection des 225 bureaux en conseils. Il désire l'union des catholiques dans une commune pensée de mutualité. En nous connaissant mieux, dit-il, et en fraternisant les uns avec les autres, nous pourrons coopérer plus facilement au succès des nôtres. est indéniable que sans la mutualité, l'ouvrier devrait, dans bien des cas, avoir recours à la charité publique. Les membres de l'Union ne veulent pas, ajoute le médecin général, que notre langue, nos institutions, nos lois et nos droits s'en aillent à la dérive. Il termine son excellent discours en faisant un Baptiste succéda, et, à son tour,

chaleureux appel aux canadiens d'Aylmer, les engageanr à faire un effort énergique pour l'accroissement du nouveau conseil.

Le Rév. M. Bélanger

lui succède et commence par souhaiter la bienvenue aux officiers de l'Union St-Joseph, au nom du curé Labelle, absent à cause d'une mission importante. Nous sommes heureux et fiers, continue ensuite M. le vicaire, de voir qu'un conseil de l'Union St-Joseph du Canada vient d'être établi au milieu de nous. Nous saluons cet évènement avec un bien grand plaisir. Il est bien vrai que nous avions le corps, mais les réunions intéressées manquaient complètement. Il félicite tout par-ticulièrement le président général de l'excellente idée qu'il a eu d'envoyer un organisateur à Aylmer. Il ne faut pas oublier non plus, ajoute le Rév. M. Bélanger, que l'Union St-Joseph a pour patron Sa Grandeur Mgr l'Archevêque Duhamel. Il est certain que si Mgr a donné sa précieuse adhésion à l'œuvre entreprise par l'Union, c'est qu'il a jugé qu'elle méritait son encouragement et toute son approbation. termine en insistant pour que les membres redoublent de zèle, afin d'assurer le succès du conseil qui vient d'être établi.

Le Juge Rainville, dont la renommée comme littérateur

est bien établie, débute par quelques phrases bien inspirées. Je désire, dit-il, ajouter ma fleur au joli bouquet présenté au président général. Ce sera peu, rien que la plus humble et la plus modeste des fleurs, la violette; cependant, comme les autres, elle a son parfum. Il retrace ensuite l'origine de la mutualité, qui date certainement du paradis terrestre; car il est évident, ajoutet-il, que Dieu fondait la mutualité lorsqu'il associa la femme à l'homme, ainsi que lorsqu'il pourvut à l'accouplement des animaux, dans l'arche, avant le déluge. Le genre de mutualité pratiqué par l'Union St-Joseph du Canada, continue ensuite le juge, consiste à recueillir les économies du peuple, de manière à ce que le capital soit à intérêt, et ensuite, d'en faire une généreuse distribution aux familles pauvres; Nous, Canadiens, généralement parlant, nous n'avons pas de fortune, nous vivons chacun de notre revenu. Cependant, les pauvres, en s'unissant, réussissent à faire une économie profitable. Ainsi, uue cotisation de \$1.00 ou \$2.00 a suffi pour permettre à l'Union St-Joseph de dis-tribuer plus de \$600,000.00 aux familles atteintes par le malheur. La mutualité, ajoute-t-il, est l'amour du prochain discipliné et règlementé. Grâce à elle, nous nous aidons nousmêmes. Son Honneur termina son magnifique discours, artistiquement prononcé, véritable bouquet de rhétorique qui fut infiniment apprécié, en invitant les Canadiens à faire une ardente propagande pour que l'Union St-Joseph prospère de plus en

Le président de la Société St-Jean

exprima son plaisir de pouvoir contribuer au succès du conseil.

M. Chartier fit part de ses meilleurs souhaits à l'Union St-Joseph du Canada et félicita la société d'avoir choisi pour président un citoyen intègre, honnête et honorable. Il félicita ensuite le président général, M. G. W. Séguin, du travail effectif qu'il a accompli, par l'entremise de l'Union St-Joseph, pour la cause franco-canadienne.

Le Dr Quirk prononca ensuite quelques paroles heureuses, puis l'ex-échevin Laverdure, l'un des fondateurs de l'Union, fit quelques remarques fort appréciées. L'organisateur Hudon fut appelé à prononcer quelques mots. Il parla de l'œuvre mutuelle et remercia les canadiens d'Aylmer de leur énergique coopération.

Le président général, M. G. W. Séguin, clôtura alors la séance par un vigoureux discours, au cours duquel il témoigna sa gratitude au clergé, ainsi qu'aux divers orateurs, pour leur généreuse coopération au succès de l'inauguration du conseil No 179. Il déclare pouvoir affirmer aux Canadiens en général que l'Union St-Joseph du Canada est sans contredit l'une des plus prospères sociétés de secours mutuel en Canada, et les invite tous à faire un effort énergique vers l'accroissement du nombre de membres.

Après l'assemblée, le vice-président du nouveau conseil, M. Séguin, invita les officiers chez lui, ou une heure très agréable fut passée. Et l'on se sépara, enchantés de la généreuse réception de M. Séguin, chacun se faisant l'écho de bons souhaits pour la prospérité de l'Union St-Joseph.

AVIS.

Ottawa, 15 mars 1909.

Aux membres de l'Union St-Joseph du Canada.

Les contributions mensuelles régulières aux diverses caisses de la société sont dues et payables, par tous et chacun des membres qui en font partie, le premier jour de chaque mois. Conformément aux articles 222 et 223 du Code, tout sociétaire qui, le premier jour d'avril prochain, n'aura pas payé ses contributions et redevances pour ce mois, perd tous ses droits aux bénéfices en maladie pour un temps égal au retard qu'il a apporté à les payer. (Voir l'article 188 du Code.)

Tout membre qui, à l'expiration de trente jours, n'aura pas payé les dites contributions et redevances, est par le fait même, et sans autre avis, suspendu. Il est rayé à l'expiration de soixante jours de la date de suspension, s'il ne s'est pas mis en règle. Cet avis est donné en conformité avec les dispositions du Code.

Rapport du Trésorier Supérieur

POUR LE MOIS DE FEVRIER 1909.

A l'Exécutif, -- Messieurs,

Il me fait plaisir de vous présenter mon rapport pour le mois de février 1909.

RECETTES

Les recettes du mois sont réparties comme suit :

Remises des conseils et bureaux	\$21,991 48
Dépôts pour inscriptions	442 34
Polices	22 50
Transferts	16 50
Loyers	282 00
Intérêts et coupons	778 10
Insignes	30 50

Total des recettes........ \$23,563 32
Balance en mains au 1er février .. 84 75

Total \$23,648 07

DÉBOURSÉS

Les déboursés de la caisse ont été les suivants:-

Dépôts, Banque Nationale	\$ 10,966	20		
" Royale	12,486			
Chèque protesté, A. E. Gervais		90		
F. X. Daoust	87	74		
Total des déboursés	the section of		\$23,608	3

Total des déboursés.... \$23,608 32
Balance en mains le 28 février 39 75

Total...... \$ 23,648 07

Les balances en banque au 1er février étaient de :

Total \$ 29,505 06

Les balances en banque le 28 février étaient de :

Total.... \$40,013 41

Le tout respectueusement soumis,

L. A. E. ST-PIERRE,

Ottawa, le 11 mars 1909.

Trésorier Supérieur.

Recettes et Déboursés de l'Exécutif,

POUR LE MOIS DE JANVIER 1909.

Balance en main \$ 741.80 " à la Banque Nationale 13,288.66 " Royale 15,548 09 RECETTES:	\$29,578.55
Remises des conseils et bureaux \$25,359.53	
Dépôts d'inscriptions 163 52	
" des refusés 109.89	
Certificats et transferts 33.50	
Loyers 230.44	
Intérêts et coupons 973.50	
Insignes 26.25	
Contributions 57.66	
Assurance pour feu 63.38	
Echange	
Avances remboursées 12,60	
	27.030.42

St-Albert

Election des Officiers.—Discours très applaudis.

MM. Albert Pinard, receveur général, C. S. O. Boudreault, inspecteur général et J. M. Lemieux, organisateur, rendaient récemment visite au conseil de St-Albert.

L'assemblée fut très enthousiaste. L'inspecteur général présida à l'élection du bureau, qui eut pour résultat la réélection des anciens officiers.

Ensuite, l'inspecteur, dans un long discours, démontra la nécessité de faire une étude consciencieuse des règlements et dit que la plupart des griefs étaient dûs à l'ignorance des membres au sujet de ces règlements. Il expliqua dans tous ses détails la question Génier et démontra ce que le Code voulait dans ce cas. La grande majorité des membres présents se déclarèrent satisfaits des explications données à ce sujet.

M. Pinard, receveur général, dans une improvisation très réussie, s'appliqua à faire connaître les résultats obtenus sous la nouvelle administration et termina son excellent discours en faisant un vibrant appel aux cultivateurs de St-Albert pour les engager à s'enrôler sous la bannière de l'Union St Joseph.

M. J. M. Lemieux vint ensuite donner d'excellents conseils aux membres,

M. le curé Arnauld se dit heureux de pouvoir prononcer quelques paroles d'encouragement en faveur de l'Union St-Joseph, société de bien, qui devrait compter la grande majorité des canadiens dans ses

Plusieurs autres discours furent prononcés, en particulier un vibrant appel du président, M. Landry, et l'assemblée fut close au milieu d'un enthousiasme qui est d'un bon augure pour l'avenir du conseil local de St-Albert.

AVIS IMPORTANT

Jusqu'ici l'Union St-Joseph a remboursé le plein montant du dépôt accompagnant l'inscription des aspirants refusés. En ce faisant la société ne se rendait pas justice à elle-même et se montrait plus généreuse que les sociétés-sœurs. Dans ces dernières les aspirants paient eux-mêmes l'examen médical, tandis que l'Union paie elle-même l'honoraire du médecin examinateur. Cet honoraire est de \$2 par examen.

La dernière session fédérale a donc décidé que dorénavant il serait retenu \$1.25 sur le dépôt des aspirants refusés ou de ceux qui refusent d'accepter les conditions d'un lien que le médecin général juge à propos d'imposer à leur police. Nos agents et tous ceux qui s'occupent de recrutement voudront bien prendre avis et avertir les aspirants qu'à dater du 1er janvier 1909, l'administration retiendra ce montant de \$1.25 sur les inscriptions susdites,

St-Cyprien

DÉBOURSÉS :-

Etablissement d'un Conseil dans cette paroisse.

Le 28 février dernier, les membres de l'Union St-Joseph du Canada recevaient avec plaisir la visite de M. Tessier, organisateur en chef, envoyé par l'Exécutif pour établir un conseil à St-Cyprien, comté de Temiscouata.

A trois heures de l'après-midi, tous les membres de l'Union St-Joseph de St-Cyprien étaient réunis au presbytère où l'on procéda à l'inauguration du conseil. L'élection des officiers donna les résultats suivants:

Président, M. Léonce Dumont; 1er vice-président, Joseph Rioux; 2me vice-président, Horace Dionne; chapelain et receveur-trésorier, Rév. Ls.-Ph. Carmel; secrétaire, Napoléon Roy; visiteurs de malades, David Laplante et Donat Roy; censeurs, Eugène Denis, Achilas Gervais et Georges Roy; commissaireordonnateur, Octave Dionne.

Après cette élection, les nouveaux officiers furent décorés de leurs insignes et M. l'organisateur en chef insista sur le role qu'aurait à remplir chaque officier qui venait de prêter serment de fidélité, et cela, dans l'intérêt du conseil local et de la société toute entière.

Après avoir encouragé tous les membres et leur avoir donné les avis nécessaires, le Rév. Ls.-Ph. Carmel, curé de St-Cyprien, remercia, au nom des membres, M. l'organisateur en chef et termina en manifestant le désir de revoir M. Tessier avant longtemps à St-Cyprien pour y donner une conférence. Tous se retirèrent ensuite, satisfaits de l'assemblée.

Ad multos annos.

Un Témoin.

TOURNEE D'INSPECTION

Notre organisateur en chef, M. G. J. Tessier, a fait, dans le courant de janvier dernier, l'inspection des bureaux et conseils suivants: St. Philippe d'Argenteuil, Grenville, Calumet, Hawkesbury, L'Orignal, Vankleek Hill, Alfred, Lefaivre, Fawcett et Montebello.

Partout, en général, il a trouvé ces différents bureaux dans des conditions très satisfaisantes et les membres très bien disposés à continuer à travailler pour l'avancement de notre société, et de contribuer à d'atteindre le nombre de 30,000 membres d'ici à la fin de l'année, tel que le désire notre digne président général, qui a tant à cœur le progrès de notre belle société.

L'organisateur en chef a tenu des assemblées dans tous les endroits visités, et en a profité pour donner quelques renseignements sur les changements apportés dans le système de comptabilité, qui semble très bien accueilli partout. Il a ensuite demandé aux membres de pro-

EBOURSES :-		
Audition	100.00	
Bulletin	267,68	
Bénéfices payés aux malades	1,724.42	
Bâtisse, entretien, réparations, etc	582.16	20 3000 514
Chauffage	196.93	
Construction	10.80	
Commissions aux agents	285.78	
Chèque protesté, Demers	32.89	
Décès entiers, caisse sociale	4,060.22	
" autres caisses	2,000.00	
" par versements, caisse sociale	4,805.82	
"d'épouses " "	300.00	
" autres caisses	150.00	
Dixièmes de certificats	181.01	
Annonces	6.00	
Téléphone	7.85	
Divers	3.00	
Ameublement	75.00	
Examens médicaux	365.00	
Frais de port	256.01	
Invalidité et rachats	472.00	
Impressions et papeterie	801.74	
Nécessaire de bureaux	47.43	
Prêt au Bon Pasteur	15,000.00	
Remboursement aux refusés	109.89	
Salaires des employés	943.81	
" organisateurs	436.50	
" officiers	517.29	
Assistance aux assem, de l'Exécutif	101.00	
" des comités	58.00	
Frais de voyages pour ass. aux assem	74.45	
" des organisateurs	247.00	
		\$34,219.68
Balance en mains\$ 84.75		
" à la banque Nationale 11,310.25		
" Royale 10,994.29		
		22,389.29
Total		\$56,608.97

J. N. RATTEY, J. F. H. LAPERRIÈRE,

Auditeurs supérieurs

OFFICIERS - Conseil Exécutif

LASSALLE GRAVELLE,

Comptable en chef.

Président d'Honneur, Mgr. J. T. Duhamel, Arch. d'Ottawa. Chapelain Général, Monsignor J. O. Routhier, Vicaire-général. Président Général, G. W. Séguin, Ottawa. ler Vice-Président, J. A. Béliveau, Avocat, Grand Mère. 2e Vice-Président, J. S. Tétreault, Notaire, Sherbrooke. Directeur Général, O. Durocher, Ex-Maire, Ottawa. Chancelier Suprême, Rev. M. J. B. Bazinet, Plaisance. Censeur Suprême, S. C. Larose, Employé Civil, Ottawa. Contrôleur Supérieur, A. E. Brunet, Courtier, Montréal. Trésorier Supérieur, L. A. E. St-Pierre, Comptable, Ottawa. Reçeveur Général, Albert Pinard, Ottawa. Médecin Général, J. U. Archambault, M.D., Hull. Sergent d'Armes, P. H. A. Caron, Maire de Mont-Joli, Ste-Flavie Stn.

Conseil Judiciaire

Président, Rev. J. B. Bazinet, Chancelier Suprême, Plaisance.
Chanceliers Supérieurs, MM. J. M. Fleury, Ottawa; N. Wallot,
Valleyfield; J. Gratton, Hull; et J. P. Samson, Lévis.

Conseil Financier

Président, S. C. Larose, Censeur Suprême, Ottawa. Censeurs Supérieurs, G. L. Fink, Ottawa; A. Caron, Hull; J. A. Tanguay, Montréal; J. A. Gravel, Notaire, St-Narcisse.

Bureau Médical

Président, J. U. Archambault, M.D., Médecin Général, Ottawa.
J. A. Duhamel, M.D., Montréal; P. H. Bédard, M.D., Québec;
J. A. St- Denis, M.D., Montréal, et R. H. Parent, M.D., Ottawa.
Auditeurs Supérieurs, J. N. Rattey, J. F. H. Laperrière.
Procureur, Clovis Laporte, C.R., Montréal.
Organisateur en chef, G. J. Tessier, Ottawa.
Inspecteur général, C. S. O. Boudreault, Ottawa.
Organisateurs-Inspecteurs, J. M. Lemieux, G. J. H. Tessier, Jr.

fiter du concours pour augmenter leur effectif. M. Tessier s'est aussi efforcé de faire comprendre aux membres qu'il y allait de leur intérêt d'assister aux assemblées de leur conseil, de prendre part aux délibérations, de se rendre compte des progrès de la société, de discuter entre eux sur les meilleurs moyens à prendre pour activer le recrutement dans leurs conseils respectifs, et par là, travailler dans l'intérêt de la société, qui est l'intérêt de chaque membre en particulier.

Notre organisateur en chef nous est revenu très satisfait, et croit qu'une inspection plus fréquente de nos différents conseils et bureaux de perception serait désirable, pour le plus grand bien de notre société.

St-Ephrem de Tring

Election des Officiers

A l'assemblée annuelle des membres du conseil local de la paroisse de St-Ephrem de Tring, de l'Union St-Joseph du Canada, convoquée au prône le dix-sept janvier courant et tenue à la salle publique du lieu le dix-huitième jour du mois de janvier mil neuf cent neuf, à dix heures de l'avant-midi, à laquelle étaient présents : M. Joseph Cloutier, président; MM. Jean Breton, Achille Longchamp, Mastaï Fortin, Côme Hamel, Dr Dorilas Roy, Philibert Beaudoin, Octave à Geo-Roy, C. E. Pagé, Joseph Lacombe, Balaam Breton, Chrysologue Langlois, Jos. Breton, Philibert Pépin, Dominique Lemieux, Joseph Toulouse, Octave à Jos-Roy, Napoléon Veilleux, Olivier Fluet, Napoléon Rodrigue et Alphonse Hamel, il a été procédé comme suit :

1. Appel des officiers; 2. Lecture et approbation des minutes de la dernière assemblée générale; 3. Lecture des communications; 4. Considération des affaires différées; 5. Lecture des rapports du receveur et du trésorier.

Il fut ensuite proposé par M. Mastaï Fortier, secondé par M. Achille Longchamp, que tous les officiers actuels continuent à occuper leur charge respective, savoir:

Rév. M. Léon Maxime Morisset, prêtre curé de cette paroisse, chapelain; Joseph Cloutier, président; Octave à Geo-Roy, 1er vice-président; Achille Longchamp, 2me vice-président; C. E. Pagé, secrétaire et percepteur; Dorilas Roy, trésorier; Philibert Beaudoin, Philias Longchamp et Mastaï Fortier, censeurs; Georges Bégin, Paul Turcotte, Jean Breton, Georges Cloutier et Théophile Roy, visiteurs de malades; Côme Hamel, commissaire-ordonnateur; Joseph Cloutier, conseiller législatif et C. E. Pagé, substitut. Le tout approuvé à l'unanimité.

Après quoi, l'assemblée fut close. (Communiqué.)

Médecin Demandé
Il y a un beau champ d'action
pour un médecin canadien-français
à Bonfield, Nipissing.

St-Isidore de Prescott

Visite du distingué Prélat de Heyleybury, Monseigneur E. H. Latulippe.

Une Fête inoubliable.—Discours très éloquents.

Il y a quelques jours, la belle et florissante paroisse toute canadienne de St-Isidore de Prescott avait l'honneur de recevoir la visite du vicaire apostolique du Témicamingue. A cette occasion, M. le curé Boulet, de St-Isidore, avait invité plusieurs de ses confrères. Une invitation pour St-Isidore met toujours du sourire sur les lèvres et de la joie au cœur, car l'hospitalité y est cordiale et la sympathie toujours franche. Aussi, les révérends messieurs dont les noms suivent acceptérent avec empressement l'invitation qui leur fut faite: Rév. M. le chanoine Belander, curé de St-André Avellin. Révs Jos. Chatelain, curé de Thurso, J. A. Beausoleil, curé de Fournier, R. P. Latulippe, O.M.J., neveu de Mgr, A. Arnauld, curé de St-Albert, I. Lortie, curé de Curran, M. Chamberland, curé de Monte-Bello, J. H. Touchette, cure de Casselman, Jos. Leclerc, curé de Chûte à Blondeau, J. H. Laflamme, curé de Lemieux, I. B. Bazinet, curé de Plaisance, I II. Pelletier, curé de Plantagenet, A. Sénécal, vicaire de Vankleek Hill, P. Duserre, vicaire de Monte-Bello.

A la fin du dîner d'honneur, M. le curé Boulet, dans un discours éloquent et plein de délicatesse, remercia Monseigneur de l'honneur qu'il lui faisait par sa présence.

Mgr Latulippe,

lui répondit dans un langage digne et pondéré, qui laisse soupçonner l'êvêque capable de dominer toutes les situations et de faire de grandes choses pour la patrie et la religion.

Le Révérend M. Chatelain,

appelé à dire quelques mots, s'éleva à de hautes considérations quand, après avoir parlé de la lourde responsabilité qui repose sur le nouvel évêque apôtre, il fit entrevoir les plus belles perspectives pour l'avenir. Monseigneur est un des nôtres, il est à nous, dit-il, et dans le travail de l'édifice religieux et national, il sera un apprenti habile et un ouvrier puissant.

Le Révérend A. Beausoleil,

en des termes des mieux appropriés et des plus choisis, souhaite à Mgr Latulippe un fructueux épiscopat.

Le Rév. J. B. Bazinet,

curé de Plaisance, enfant de la paroisse de St-Isidore de Prescott, invité à adresser la parole, rappelle, avec une grande pureté d'élocution, les jours déjà lointains où, jeune homme, il voyait Mgr Latulippe, alors séminariste, en vacance à St-Isidore. Au spectacle de la vie régulière et si digne du jeune lévite, les uns disaient : il fera un prêtre distingué; d'autres disaient : ce sera un évêque. Ces derniers furent bons prophètes!

Le curé de Chûte à Blondeau eut l'honneur de clore la série des discours. Pas n'est besoin de dire que le sien fut des mieux goûtés; ses pensées sublimes, sa diction si correcte, enfin ses réparties spirituelles, tout en lui dénote un chercheur, et qui sait bien dire toute chose.

Le lendemain, c'était

La Fête des Paroissiens.

Aussi l'église était-elle littéralement remplie, comme aux plus beaux jours de fête. Le maître-autel était des plus resplendissants, et cela à l'occasion d'une messe pontificale, qui fut célébrée par Sa Grandeur Monseigneur Latulippe A cette occasion aussi, Monseigneur bénit le mariage de son neveu, M. Hector Dupuis, avec Mlle Oliva Whissel.

À l'évangile, le Rév. J. Chatelain, curé de Thurso, nous donna, sur la fête du jour, une improvisation d'une très belle et très haute éloquence, qui tut fort appréciée de tous. - A la messe pontificale, Monseigneur avait comme prêtre assistant le Rév. M, le chanoine Belander, comme diacre et sous diacre d'honneur les Révs M. Chamberland et Pelletier, Les Révs E. H. Latu-lippe et J. B. Bazinet servaient comme diacre et sous-diacre d'office. Le Rév. E. A. Laflamme avait bien voulu faire l'office de cérémoniaire. Inutile de dire que la cérémonie fut des plus imposantes.

Avant de nous quitter, Monseigneur daigna nous manifester l'émotion dont son coeur était rempli. Et sous l'écho du verbe, on sentait les palpitations d'un coeur d'évêque et d'apôtre.

Si le souvenir est la mémoire du coeur, comme on l'a dit, nous nous souviendrons toujours de cette belle fête, car nous réclamons comme un privilège de notre vocation la mémoire du coeur.

Ad multes annos, Monseigneur, et que Dieu vous donne l'abondante moisson d'âmes que sollicite la devise de Votre Grandeur: Da mitri animas.

(Communiqué.)

Coaticook

Une importante réunion des officiers et des membres de l'Union St=Joseph.

Le conseil local de Coaticook, suivant une coutume déjà vieille dans la localité, avait, le 17 courant, réuni dans ses salles tous les membres de l'Union St-Joseph, au nombre de plus de cent cinquante, à part une foule de citoyens notables de l'endroit et de plus ieurs étrangers.

Disons ici que M. André Rousseau, hôtelier, de Coaticook, est le président de cet important conseil local, et que c'est dû, en grande partie, à son initiative et à son énergique travail, si l'Union St-Joseph et autres sociétés mutuelles dont il est aussi le président font tant de progrès dans cette ville.

Il s'agissait de têter la réélection

des officiers du conseil local de Coaticock n°45, et à cette occasion, un grand banquet eut lieu à l'hôtel 'Grand Central', la propriété du président Rousseau.

A la table d'honneur du banquet étaient assis le président Rousseau, le Rév. F. U. Séguin, piêtre, curé de l'endroit et chapelain du conseil; son vicaire, le Rév. M. Noël, M. le notaire Tétrault, de Sherbrooke, vice président du conseil exécutif, E. A. B. Ladouceur, avocat de Montréal, président du conseil de district de Montréal; M. le notaire J. B. Gendreau, maire de Coaticook et chef ranger des Forestiers Catho. liques; J.B. Durocher, ancien zouave pontifical; Narcisse Vincent, président de l'Alliance Nationale; Hector Verret, avocat de Coaticook, et plus de soixante membres de l'Union St-Joseph du Canada.

Les convives se mirent à table vers 8 heures et jusqu'à 10 heures, le soir, ils dégustèrent avec entrain les mets délicieux inscrits au menu.

Puis il y eut d'éloquents discours prononcés par M. le président Rousseau, M. le curé Séguin, M. le vicaire Noël, M. le maire Gendreau, M. le notaire Tétrault, M. l'avocat Ladouceur et MM. J. B. Durocher et Verret.

La santé principale a été celle de "l'Union Saint Joseph du Canada", et MM. Tétrault et Ladouceur y répondirent avec succès. Tous deux parlèrent éloquemment de ses débuts difficiles, de ses progrès et des précieux avantages garantis par sa constitution.

Et la fête se termina par des hourras en l'honneur de l'organisateur principal M. André Rousseau et de ses collègues, officiers du conseil local de Coaticook, dont l'Union St-Joseph du Canada est fière de publier ici les noms:

Chapelain, M. l'abbé J.N. Séguin; président, André Rousseau; rer vice-président, Ephrem Valade; 2e vice-président, A. L'Heureux; secrétaire, Adélard Carpentier; trésorier, J. U. Desnoyaux; receveur, Louis S. Durand; visiteurs, W. Labarre et Ludger Binette; com-ord., W. Giroux; censeurs, Alphonse Couture, A. D. Archambault et V. Laliberté; comité mortuaire, J. O. Caron et H. Lafosse; Com. d'arbitrage, Pierre Valade, J. D. Lavoie et Frs. Laroche; médecin, Ovila Birs.

Conseil de Grand'Mère

Les membres de ce conseil sont avisés que les réunions régulières auront lieu, dorénavant, les deuxième et quatrième dimanches de chaque mois, après la grand'messe.

Nous sollicitons les membres de ce conseil de se rendre régulièrement aux assemblées. Il est de leur propre intérêt comme de celui du conseil et de la société en général qu'ils soient fidèles à assister aux réunions.

J. L. L'HEUREUX, sec.

Réfutation

Une lettre du Président général

Nous publions ci-dessous le texte d'une lettre que notre président adressait dernièrement à quelques journaux:

"Cher Monsieur,

"Dans le courant de cette semaine, votre journal publiait la nouvelle que des membres de l'Union St-Joseph étaient à faire signer une pétition au Procureur général demandant une enquête sur les affaires de l'Union St-Joseph du Canada.

"Cette nouvelle ne me surprend pas, Je m'attendais à quelque chose de ce genre, car, il y a quelque temps, je recevais d'un certain exemployé, qui avait été démis de ses fonctions, une lettre par laquelle il faisait une réclamation que le bureau n'a pas cru devoir admettre, et faisant aussi certaines menaces si son compte ne lui était pas payé. Il insinuait aussi qu'il voulait se venger de certains directeurs de notre société, qui auraient eu le grand tort de croire que cet employé n'était pas compétent pour remplir la charge qu'il occupait. Cette personne n'ayant jamais eu l'occasion de s'initier aux affaires de l'administration, ne peut être, par conséquent, en mesure d'en connaître les détails d'une manière suffisante pour porter des accusations. Cependant, je n'ai pas d'objection à une enquête, afin de faire taire une fois pour toute tous ces racontars, qui nous sont désagréables, mais qui n'ont aucun fondement.

l'ai raison de croire qu'il s'agit plutôt d'une vengeance personnelle que de l'intérêt de la société dans toutes ces prétendues enquêtes, et je crois qu'il serait préférable, et plus conforme à l'intérêt de tous les membres, que ceux qui croient avoir des raisons de se plaindre le fasse d'une façon plus explicite et plus formelle. Ils feraient mieux, surtout, de ne pas se plaire, comme ils le font, à essayer de faire du tort à quelqu'un sans avoir le courage de citer les noms des personnes qu'ils veulent atteindre. Il est vrai que, par ce moyen, ils s'évitent l'ennui d'être forcés de se rétracter, comme la chose s'est faite tout récemment.

J'ai l'honneur d'être, etc. G. W. Séguin, Président général de l'Union St-Joseph du Canada.

Membres Fondateurs

Nous reproduisons ici une photographie des membres fondateurs de l'Union St-Joseph. Les noms de ces messieurs figurent à la charte provinciale émise en 1863 et constituant en corporation l'Union St-Joseph d'Ottawa. A tous les conseils qui auront bien mérité de la société et qui tiendront leurs réunions régulièrement, nous adresserons une copie encadrée de ce groupe de fondateurs.

RESOLUTION.

STE-CÉCILE, 7 mars.— A une assemblée du conseil local de Sto-Cécile No 99, il a été proposé par M. Elzéar Stalée, secondé par M. Narcisse Arguin: Que M. Emmanuel Roy soit autorisé à collecter, parmi les membres de ce conseil, la somme suffisante pour une grand'messe qui sera chan tée à leur intention durant le mois de St-

J. G. BEAUDOIN, sec. pro tem.

CONDOLEANCES.

STE-ANNE DE LA POCATIÈRE, 14 fév.une assemblée du conseil local de Ste-Anne de la Pocatière No 117, il a été proposé par M. C. F. Dionne, secondé par M. J. C. Moine: Que les membres de ce conseil ont appris avec un vif regret la mort du jeune Emilius, enfant bien-aimé de M. Ludger Raymond, membre de ce conseil, et qu'un vote de condoléances soit offert à la famille éprouvée.

A l'assemblée régulière des membres de l'Union St-Joseph, conseil local de Té-cumseh n° 126, tenue le 18 janvier, il a été résolu, sur proposition de M. Ernest Cécile, secondé par M. Joseph Cécile: Que les membres de ce conseil ont appris avec regret le décès du confrère Charles Labadie, ex-président; qu'ils désiren expri-mer à la famille du défunt leur profonde sympathie pour la perte qu'elle vient de subir et que copie de la présente résolu-tion bui ceit tion lui soit envoyée.

×

A une assemblée régulière du conseil de Notre-Dame de Portneuf, il a été résolu ce qui suit : Que ce conseil a appris avec regret la mort d'un de ses membres, M. Clodomir Gauthier. Proposé par le Dr Georges Paquette et adopté à l'unanimité: que ce conseil exprime sa sympathie à la famille de notre regrétté confrère et que copie de cette résolution lui soit adressée.

A une assemblée des membres du con-A une assemblée des membres du conseil local de St-Romain n° 46, tenue le 14 février, la résolution suivante a été adoptée: Que ce conseil a appris avec un profond regret la mort de l'épouse de notre confrère Frs. F. Boulanger, ex-2me vice-président. Proposé par Frs. D. Boulanger, secondé par Joseph Marceau: qu'un vote de condoléances soit offert à notre confideration de la conformation de frère et à la famille éprouvés.

A une assemblée du conseil local de St-Hermas nº 62, la résolution suivante a été adoptée: Proposé par M. Amédée Clairoux, secondé par M. Hermas Paiement, que ce conseil a appris avec regret la mort de M. Hector Levert, membre dudit conseil et qu'il offra à la famille du défente conseil, et qu'il offre à la famille du défunt ses plus sincères condoléances.

A une réunion du conseil local de St-Isidore de Prescott, il fut proposé par M. Louis Leduc et secondé par M. Léo Gauthier: Que les membres de ce conseil ont appris avec peine la mort d'un de leurs confrères, M. Donat Leduc, et que ledit conseil sympathise de tout cœur avec la famille dans le malheur qui la frappe.

X

A une assemblée du conseil local de St-A une assemblee du conseil local de si-Hubert, il a été proposé par J. B. Ouellette et J. H. Masson, secondé par Jos. Dubé et Omer Marquis et approuvé par tous les membres: Que ce conseil a appris avec une profonde douleur la mort du Rév. P. Beaulieu, chapelain dudit conseil, survenue le 15 janvier, et qu'il adresse ses plus vives sympathies à la famille éprouvée.

A une assemblée du conseil de Notre-A une assemblee du conseil de Notre-Dame de Portneuf, la résolution suivante a été adoptée, comme preuve de sympa-thie envers l'un des plus estimés membres de ce conseil: Proposé par M. Louis Gi-gnac, président, et adopté unanimement: qu'un vote de condoléances soit offert au

confrère Léon Durand, ex-receveur de ce conseil, pour la perte douloureuse qu'il vient d'éprouver en la personne de sa fillette bien-aimée.

Les membres du bureau de direction du conseil local de Joliette n° 9, à leur assemblée régulière du 19 janvier, ont adopté une résolution de condoléance à l'adresse de M. Magloire Jetté, membre de ce conseil, pour le deuil profond dans lequel ce monsieur se trouve plangé par la mort monsieur se trouve plongé par la mort prématurée et presque subite de son épou-se, Dame Joséphine Papineau.

A une assemblée du conseil de l'Orignal n° 7, tenue le 2 février 1909 à la salle Ca-dieux, la résolution suivante a été adoptée unanimement: Proposé par J. F. O. R. Millette, secondé par Félix Millette; que ce conseil a appris avec un vif regret la mort de M. Joséphat Cadieux, fils de notre digne président, et qu'il désire offrir à la famille du regretté défunt l'expression de applys vive sympathie dans la malle de sa plus vive sympathie dans le malheur qui la frappe ; que copie de la présente résolution soit transmise à la famille.

A une assemblée généra e des membres du conseil local de St-Alexis des Monts nº 61, tenue le 24 janv., sous la présidence de M. J. V. Mélot, la résolution suivante a de M. J. V. Meiot, la resolution suivante a été adoptée à l'unanimité: Proposé par M. J. V. Méiot, secondé par M. James Turner: que les membres de ce conseil ont appris avec regret le décès du confrère Nap. St-Germain, commissaire ordonna-teur dudit conseil, et qu'ils désirent offrir à l'épouse du défunt, ainsi qu'à sa famille, leurs plus profondes sympathies.
Sur proposition du président J.V. Mélot,

les officiers de ce conseil ont souscrit le montant voulu pour faire chanter une grand'messe pour le repos de l'âme du confrère défunt.

L'Orignal, 5 fév.—A une assemblée spéciale du conseil de l'Orignal, tenue le 4 février 1909, à la salle Cadieux, la résolution suivante a été adoptée unanimement: Proposé par J F. O. R. Millette, secondé par Antoine Parisien: Que ce conseil a appris avec un vif regret la mort imprévue du Rév. Cyrias Bérubé, qui desservit la paroisse St-Jean-Baptiste de l'Orignal pendant au-delà d'un an; que ce conseil désire offrir à M. Pierre Bérubé, ainsi qu'à la famille du regretté défunt, l'expression de sa plus vive sympathie l'expression de sa plus vive sympathie dans le deuil qui les frappe; et que copie de la présente résolution soit transmise à la famille.

A l'assemblée générale de janvier du conseil de Coteau Station nº 42, la résolu-tion suivante a été adoptée : Proposé par M. Théo. St-Cyr et secondé unanimement: que les membres de ce conseil ont appris avec regret la mort de trois des enfants de M. et Mme Charles Bissonnette, décédés en vingt-quatre heures, le 17 janvier, et que les membres dudit conseil prient la famille d'accepter leurs plus sincères sym-pathies dans le malheur qui les a frappés. Proposé par H. R. Smith et secondé par

J. O. Leroux : que copie de cette résolu-tion soit envoyée à la famille éprouvée.

X

A une réunion spéciale des membres du conseil local de Pembroke, tenue le 17 janvier, les résolutions suivantes ont été

Proposé par Charles Lemoine, secondé par Alphonse Demers: Que les membres de ce conseil ont appris avec un vif regret la mort de leur président, M. C. J. Lemieux, et qu'ils désirent offrir à la famille du regretté défunt l'expression de leur pro-fonde sympathie dans le deuil qui la frappe.

Proposé par A. J. Fortier, secondé par Paul Desjardins: Qu'une offrande de dix messes soit offerte pour le repos de l'âme de notre estimé président et qu'il soit résolu que les membres de ce conseil assistent en corps aux funérailles.

Proposé par N. B. Giroux, secondé par Olivier Lamothe : Que les membres de

Olivier Lamothe: Que les membres de ce conseil ont appris avec regret le décès de l'épouse de notre confrère Eugène

Payette, et qu'ils expriment leur profonde sympathie à leur confrère éprouvé. Et que copie de ces trois résolutions soit envoyée aux familles.

REMERCIEMENTS.

STE MARTHE, 7 mars. — Remerciements pour le prompt paiement des bénéfices en maladie de M. Omer Normandeau.

AI FRED CAMPFAU.

STE-AGATHE DES MONTS, 28 fév. -- Je remercie cordialement l'Union St-Joseph pour le prompt paiement de la réclamation de décès de mon épouse.

JOSEPH BEAULIEU.

ST-TITE, co. Champlain.—Je remercie d'une façon toute particulière l'Union St-Joseph pour le paiement de \$75.00 de bé néfices en maladie durant 1908. ANSELME LEFEBURE.

NOTRE-DAME DE LA SALETTE. — Je vous fais mes plus sincères remerciements pour la somme de \$75.00 reçue pour bénéfices en maladie.

JEAN-BAPTISTE LALONDE JR.

X

MATANE, 16 fév.—M. David Charest vous remercie bien sincèrement pour la somme de \$32 38 que vous lui avez payée durant sa maladie.

Mde J. PAUL COTÉ

X

ST-Honoré, 26 janv. - Veuillez recevoir mes plus sincères remerciements au sujet de la somme de \$25.71 reçue pour secours

Jos. CIMON.

CAP ST-IGNACE, 9 fév. - Je remercie cordialement l'Union St-Joseph pour la promp-titude avec laquelle ont été payés mes bénéfices en maladie.

ERNEST BOULET.

HULL. — le vous prie d'insérer dans le "Prévoyant" les remerciements de MM. Andréïde Tremblay et Léopold Dupont, pour bénéfices en maladie retirés.

J. HENRI BÉLANGER,

perc. du cons. loc. n° 2.

PERKINS MILLS, 13 fév.—Veuillez accepter mes remerciements les plus sincères pour le prompt paiement de mes bénéfices en maladie, et soyez persuadé que je ferai tout en mon pouvoir pour faire augmenter le nombre des membres de la société.

THÉOPHILE JULIEN.

Montréal, 22 fév. - Recevez mes sincères remerciements pour la promptitude que vous avez apportée à me payer mes bénéfices en maladie. Par la même occasion, j'accuse réception de mon dernier chèque au montant de \$22.85.

EMILE BÉRUBÉ, conseil 544.

PLANTAGENET, 8 mars.—Remerciements sincères au conseil No 13 et à l'Union St-Joseph pour la manière juste et équitable avec laquelle j'ai été payé pour mes béné-fices en maladie. L'Union St-Joseph a bien soin de ses membres.

André Léger.

MONTRÉAL, 8 mars.—Je désire remer-cier particulièrement l'Union St-Joseph du Canada pour le prompt règlement de la réclamation de \$1.000 pour le décès de mon fils, Donat Leduc. J'ai reçu le chèque en dedans de 60 jours.

Jos. LEDUC, conseil de St-Isidore de Prescott.

Hull, 8 mars. - Je vous prie d'accepter mes sincères remerciements pour les 15 semaines de bénéfices en maladie que j'ai retirés du conseil local de Hull No 2, et

qui s'élève à \$75.00. Permettez-moi de féliciter ce conseil pour la promptitude qu'il a apportée à me faire ce paiement. Eugène Lafleur,

Hull, 8 mars.—Veuillez accepter mes sincères remerciements pour la somme de \$74.23 que j'ai retirée pour bénéfices en maladie. J'offre mes télicitations au con-seil local de Hull No 2 pour la promptitude l'exactitude avec lesquels ce paiement m'a été fait.

HORMISDAS LANDRY.

HULL, 3 mars. - Reçu de l'Union St-Joseph la somme de \$1.000, montant de ma réclamation pour la mort de mon époux. L'Union St-Joseph voudra bien accepter mes plus sincères remerciements pour la promptitude avec laquelle ma réclamation a été réglée.

Dme Rose Emma Bélanger

ST-CLÉMENT, 3 mars. — M. Alphonse Du-mont, membre du bureau de St-Clément, accuse réception de \$36.42 pour bénéfices en maladie et remercie cordialement l'U-nion St-Joseph de l'empressement qu'elle a montré à lui payer cette somme.

Auguste Charron, perc.

ST-SAUVEUR DE QUÉBEC, 16 fév.—Sur réception du montant de \$12,85 pour bénéfices en maladie, M. Alphonse Compagna, de Québec, offre ses plus sincères remerciements à l'Union St-Joseph pour la prompitude avec l'aquelle cette somme promptitude avec laquelle cette somme

DESCHAILLONS, Lotbinière, 27 janv. J'accuse réception du chèque de \$834,62 en paiement de la réclamation mortuaire M. Athanase Beaudet. Acceptez nos meilleurs remerciements pour ce prompt

EUGÈNE AUDET.

SOREL, 21 janv. Je, soussigné, remercie cordialement l'Union St-Joseph pour la somme de \$35.00 reçue pour bénéfices en maladie. En même temps, je désire offrir mes sincères félicitations aux officiers de la contraction de la con ciers du conseil local de Sorel pour leur promptitude à me payer cette somme. Eugène Godin.

MARIAGE.

Montréal, — Mardi, le 16 février der-nier, M. Albert Vinet, membre de l'Union St-Joseph, autrefois de Vaudreuil, conduisait à l'autel Mlle L. Robillard, fille de M. Jean Robillard, de Montréal.

Nos meilleurs vœux aux heureux époux.

LISTES D'ADRESSES.

Il v a quelque temps nous adressions une circulaire à nos officiers leur demandant de nous faire tenir la liste d'adresses de leurs membres pour la livraison du Prévoyant. Le plus grand nombre ont répondu à notre appel, mais plusieurs conseils et bureaux ne s'y sont pas encore rendus. Tous doivent pourtant comprendre l'importance qu'il y a pour eux et pour l'administration d'avoir une liste d'adresses correcte, et il nous semble que ce n'est pas une tâche si ardue pour nos officiers de faire cette liste. Nous avons d'ailleurs offert de rémunérer raisonnablement ceux qui trouveraient cette tâche trop onéreuse pour s'en acquitter gratuite-Nous faisons donc un ment. nouvel appel aux officiers retardataires et remercions cordialement ceux qui ont bien voulu jusqu'ici se rendre à nos désirs.

